

RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les orientations budgétaires 2024 marquent encore une fois le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et de maintenir les services offerts à la population. Les dépenses de fonctionnement traduisent les actions entreprises pour en limiter l'évolution.

Elles sont marquées par une évolution conséquente des frais de personnel et par un retour à la normale pour des coûts de l'électricité.

Pour les dépenses d'investissement, les investissements récurrents sont proches de leur niveau antérieur. Elles comportent aussi, cette année, des dépenses relatives à quatre projets : la rénovation de la salle polyvalente, la fin de la rénovation du bâtiment Louise Michel, la construction de la micro-crèche à Berne et la renaturation de la rue d'Audincourt.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuées de -1,12% par rapport au BS de 2023, avec des recettes en baisse de -2,90%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2024 serait de 432.932 €.

Le montant des dotations de l'Etat reste pour l'heure l'incertitude majeure de ce budget. La loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de 290 millions d'euros dont 150 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et 140 pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La commune de Seloncourt n'est éligible qu'à la DSR. La clef de répartition n'étant pas à ce jour détaillée, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2023.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) quant à lui est maintenant pris en charge intégralement par PMA.

Pour la taxe foncière, l'évolution annoncée des bases de 3,9 % a été retenue.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette et hors projets, pour **606.678 €**, en particulier l'étanchéité extérieure de la restauration LEVIN, la poursuite de la mise aux normes PMR de la voirie et du programme de vidéo-protection, l'achat d'un camion pour les ateliers et la mise en compatibilité du PLU au regard du SCOT.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue (3,9 %) s'applique aux recettes 2023.

Il sera proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2023.

La réforme de la taxe d'habitation fait disparaître cet impôt au profit du transfert de la part départementale du foncier bâti à la commune, soit :

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **102.136 €** par rapport au BS 2023.

Compte tenu des réalisations de 2023, les autres impôts et taxes augmentent de **5.000 €** en raison d'un ajustement de la taxe sur l'électricité.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+107.136 €**.

Les dotations et participations affichent un net recul de **-95.812 €** par rapport au BS 2023. D'une part la diminution du filet de sécurité inflation de **-85.812€** et d'autre part une diminution du FCTVA de fonctionnement de **- 10.000 €**.

Les subventions de la CAF sont également maintenues au niveau du BS 2023.

Les remboursements sur salaires diminuent du fait de la réduction du nombre d'absents sur les risques couverts. **(-36.179 €)**.

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une augmentation des ventes et prestations de services de **+2.449 €** liée à diminution des recettes sur coupes de bois et une augmentation des participations des usagers inscrits au périscolaire et dans les accueils de loisirs.
- une augmentation des travaux en régie **3.497 €**
- une baisse des produits de gestion courante **-7.200 €**
- une très forte baisse des produits exceptionnels - **155.760 €** due à la disparition des remboursements d'assurance suite aux dégâts liés à la grêle et au vandalisme (fontaine rue Viette)

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **6.064.006 €**, soit une baisse de **-180.951 € (-2,90 %)**.

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- une baisse des charges à caractère général : achats, charges externes, impôts, de **-199.030 €**.

Cette évolution correspond à une baisse :

- Des achats de **-77.337 €** dont une baisse de -123.000 € pour l'électricité, une diminution de -20.000 € pour le gaz, de -2.000 € pour le carburant, une apparition des repas de +77.500 € due à un transfert d'article et une baisse de 9.837 € pour l'ensemble des autres achats.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est prévue à 50 €.

Et à une baisse :

- Des charges externes de **-141.143 €** qui recouvre :

- une diminution des contrats et prestations de services pour **-55.950 €** (dont transfert des repas à l'article 6042).
- une diminution de **-150.813€** pour l'entretien des bâtiments, terrains, voiries, bois et forêts expliquée en majeure partie par la disparition des coûts de travaux liés aux sinistres de 2022.
- une augmentation de **37.810 €** pour les assurances, principalement l'assurance des dommages aux biens.
- une nouvelle dépense de **4.000 €** pour le traitement des biodéchets des restaurations scolaires et de la crèche.
- une hausse de **5.300 €** des transports expliquée en partie par un voyage à Annecy et une hausse des coûts.
- une hausse de **18.510€** pour les autres charges externes

● Les impôts et taxes augmentent de **19.450 €** dont 18.000 € pour la redevance sur les ordures ménagères.

2.- les charges de personnel devraient accuser une augmentation de **82.642 €**.

Cette évolution recouvre :

- la diminution des dépenses du personnel extérieur pour -5.000 €
- la diminution des dépenses du personnel titulaire pour -23.301 €
- la hausse des dépenses du personnel non titulaire pour 66.357 €
- la hausse des charges sociales et impôts sur salaires pour 44.586 €

La masse salariale brute augmente de **2,49%**.

3.- les autres charges de gestion courante devraient diminuer de **-3.137 €** : maintien des subventions courantes aux associations et de la dotation par élève à 30 € pour le budget culture.

4.- pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-3.171 €**
- les dotations aux amortissements et provisions augmentent de **62.198 €**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-3.000 €**.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.631.074 €** soit une baisse de **-63.507 €** (-1,12 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **432.932 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **2.365.508 €**.

Elles comprennent :

- pour les **bâtiments 1.371.869 €**
 - 16.000 € pour les bâtiments scolaires
 - 22.000 € pour les bâtiments sportifs

- 134.600 € pour les autres bâtiments, dont 53.000 € pour la restauration LEVIN
 - 400.000 € pour la rénovation de la salle polyvalente
 - 300.000 € pour le projet Louise Michel
 - 170.000 € pour la micro-crèche
 - 180.000 € pour le remplacement de 3 chaudières
 - 115.000 € pour la démolition du 30 rue de la Pâle
 - 9.269 € pour les travaux en régie
 - 25.000 € pour les avances sur travaux.
- pour la **voirie 487.221 €**
 - 64.000 € pour le marché et les travaux de voirie divers
 - 245.000 € pour la renaturation de la rue d'Audincourt
 - 70.000 € pour la renaturation de la place du 8 mai
 - 70.000 € pour les autres travaux (nouvelles caméras, liaison fibre, potelets, signalisation)
 - 38.221 € pour les travaux en régie
- pour le **matériel 142.721 €**
 - 6.460 € pour l'équipement des écoles
 - 22.070 € pour l'équipement informatique et la téléphonie
 - 60.491 € pour le matériel et le mobilier
 - 53.700 € pour les véhicules dont 46.200 € pour un véhicule aux ateliers
- pour la **culture 8.550 €** comprenant
 - équipement pour le service culturel et la médiathèque (mobilier et matériel).
- pour les **sports et la vie associative 6.555 €**
 - équipement pour les associations
- pour le service **jeunesse 6.370€**
 - équipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.
- pour l'**environnement 94.392 €**
 - 13.000 € pour les travaux en forêt
 - 65.700 € pour les projets dont 40.000€ pour du photovoltaïque sur la Fonderie et 21.000 € pour les chemins en forêt.
 - 15.692 € pour les travaux en régie.
- pour l'**urbanisme 34.000 €** pour le PLU dont 20.000 € pour la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT.
- pour les **autres dépenses d'investissement 213.830 €**
 - 213.830 € pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **520.170 €**
- des subventions pour **631.700 €** liées aux principaux projets.
- l'excédent de fonctionnement pour **432.932 €**
- un emprunt de **780.706 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2024 s'élève à **1.970.384 €**, soit **333 €** par habitant. Il serait de **2.537.261 €**, soit **428 €** par habitant au 31-12-2024.

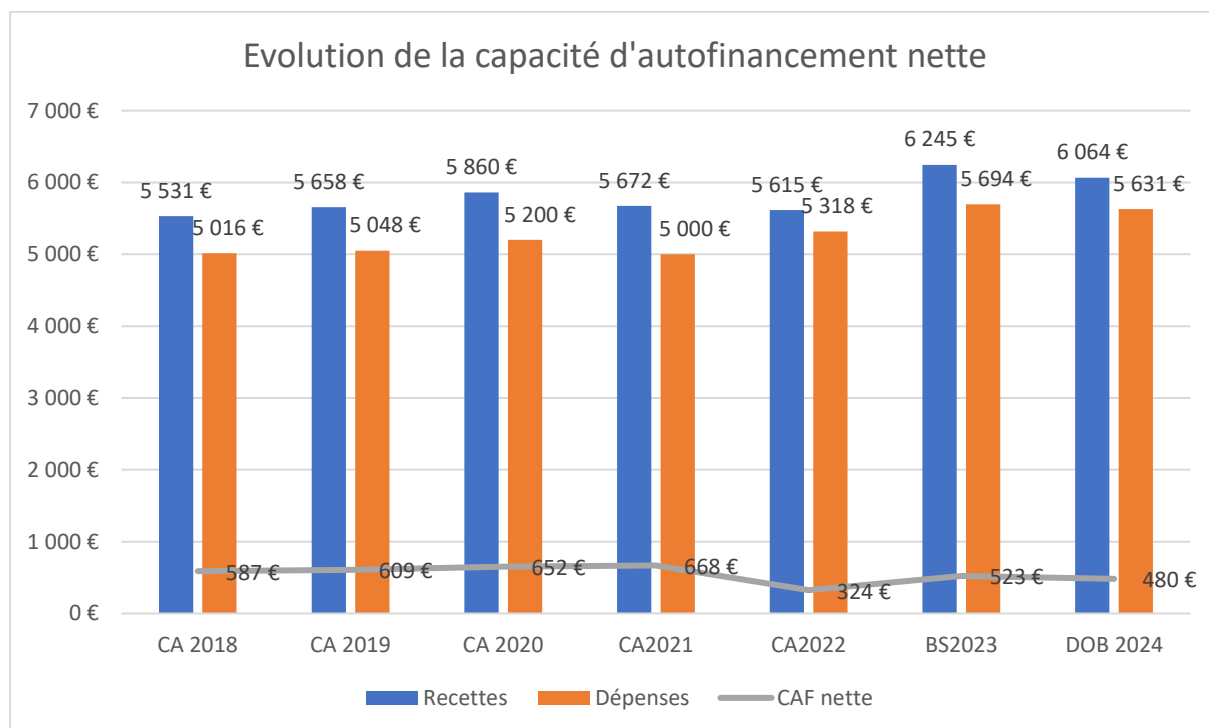
Au 31-12-2022, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 792 € et la moyenne départementale de 809 €.

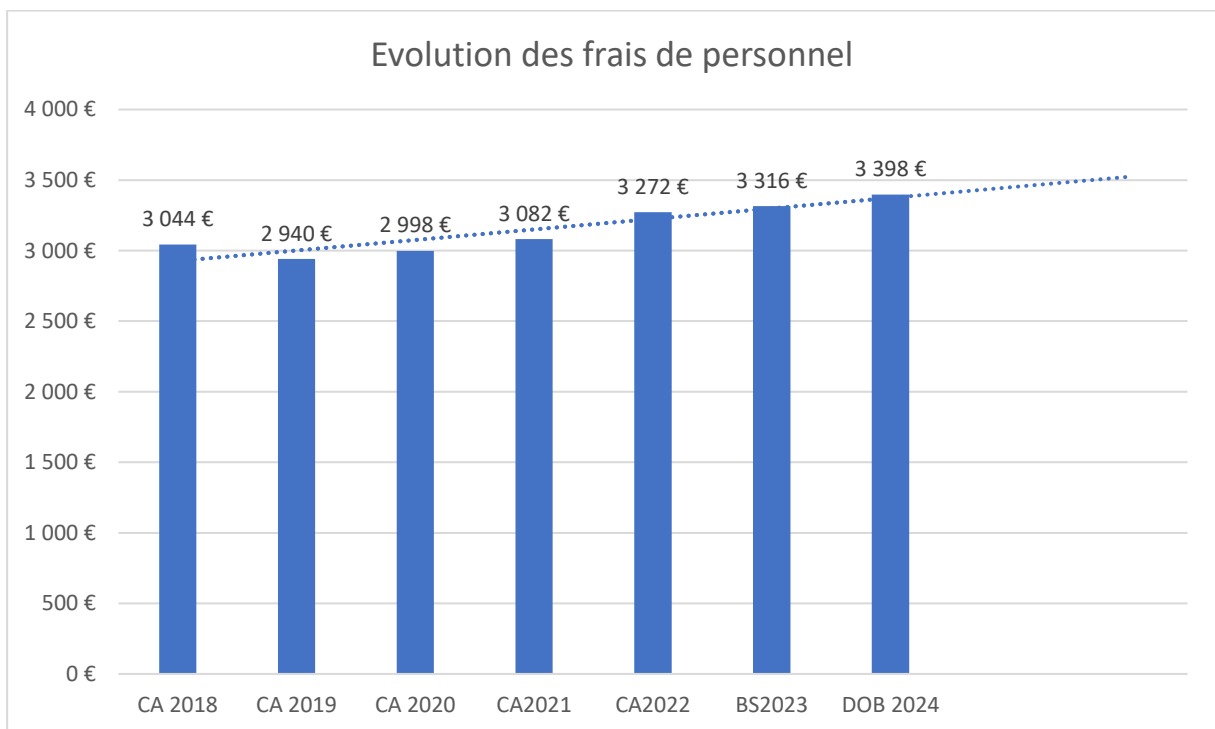
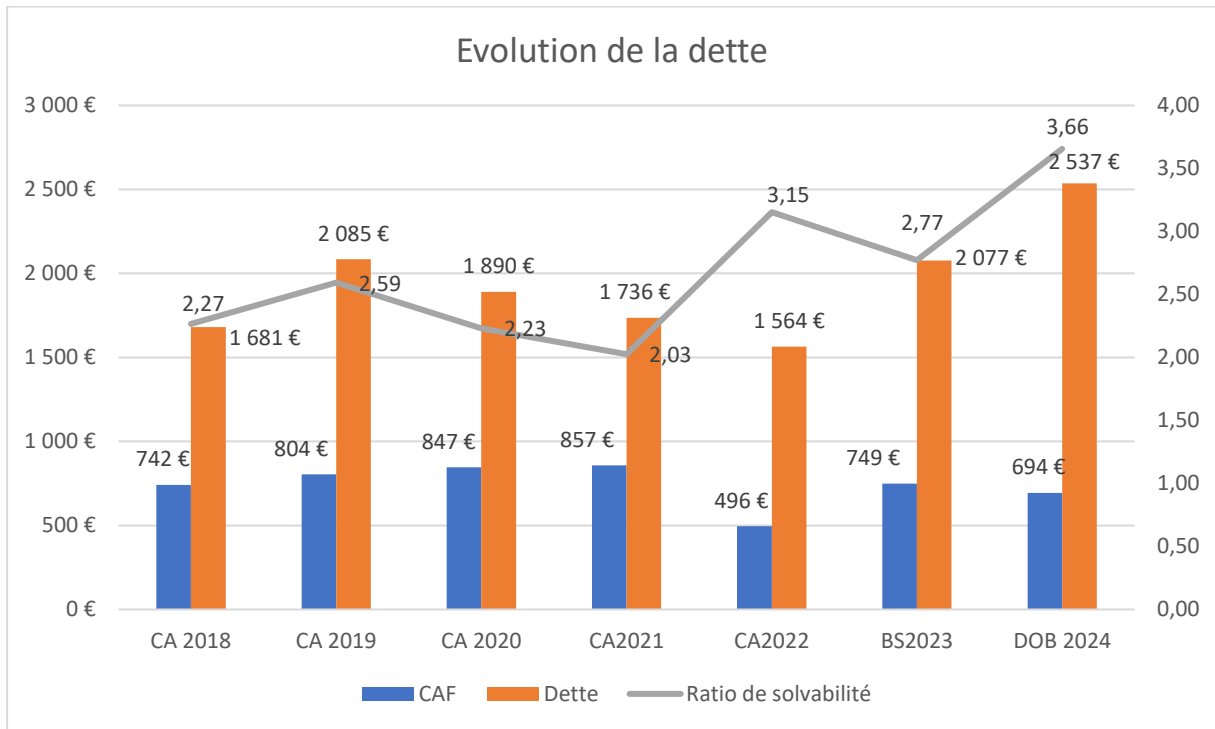
Le **ratio de solvabilité** est calculé avec l'autofinancement (excédent de fonctionnement + amortissements). Il correspond au nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette totale. Il serait de **3,65 années** au 31-12-2024.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

Annexes : 3 graphiques

Les données de 2018 à 2022 sont issues des Comptes administratifs. Pour 2023 la référence est le budget supplémentaire. Les graphiques seront mis à jour après le CA 2023. Les chiffres sont exprimés en kilo euros.





12 février 2024